



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux  
Observatoire Social Tunisien

CAHIERS DU  
**FTDES** N°7

# Marginalité sociale, marginalité spatiale.

Entre intégration, régulation et mise à l'écart.

Coordination : Cyrine Kheder

Septembre 2022

# La Marginalité Socio-Spatiale : facteurs, aspects et scénario d'intégration. Cas du quartier de Smayette (Commune De Raoued) .

*Kaouther Ahmed Cherif* <sup>51</sup>

## Résumé

Pour mieux appréhender le phénomène de la marginalisation urbaine ou l'exclusion spatiale, il faut d'abord étudier les causes de ce phénomène, les facteurs qui ont conduit à son émergence et à sa croissance dans les villes tunisiennes ainsi que les aspects de sa manifestation dans l'espace urbain. Dans cette perspective, nous étudions les possibles façons d'y remédier et réduire ses effets négatifs sur le cadre de vie du citoyen et sur l'environnement et le milieu naturel. En effet, dans la région du Grand Tunis, il existe plusieurs exemples de quartiers résidentiels marginalisés qui ont émergé et se sont étendus informellement autour des tissus urbains aménagés, et qui témoignent du faible rôle des structures centrales et des collectivités locales pour offrir un cadre de vie adéquat aux habitants de ces quartiers.

Cet article étudiera la situation urbaine et sociale de l'un des quartiers marginalisés à savoir « Al-Samayat », qui a émergé d'une manière informelle au piedmont de Jbel Nahli dans le secteur de Madina El Fathila de la Commune de Raoued, et qui est actuellement en pleine expansion et étalement malgré les risques naturels qui menacent ses habitants.

**Mots- clés :** Marginalisation, quartiers précaires, habitat informel, vulnérabilité, risque d'inondations.

---

<sup>51</sup> Etudiante 3<sup>ème</sup> cycle géographie mastère de recherche , Université de Tunis , Sous directrice des études à l'Agence d'Urbanisme du Grand Tunis (AUGT).

## Abstract

To better understand the phenomenon of urban marginalization or spatial exclusion, we must first study the causes of this phenomenon, the factors that led to its emergence and growth in Tunisian cities as well as the aspects of its manifestation in the urban space. In this perspective, we are studying how to remedy it and reduce its negative effects on the living environment of the citizen and on the environment and the natural environment. In the Grand Tunis region, there are several examples of marginalized residential neighborhoods that have emerged and expanded informally around developed urban fabrics, and which testify to the weak role of central structures and local communities in providing an adequate living environment for the inhabitants of these neighborhoods.

This article will study the urban and social situation of one of the marginalized neighborhoods that is the “Al-Samayat” neighborhood, which emerged informally at the foothills of Jbel Nahli in the Madina El Fathila sector of the Commune of Raoued, and which is currently in full expansion and sprawl despite the natural risks that threaten its inhabitants.

**Keywords:** Marginalization, precarious neighborhood, informal housing, vulnerability, risk of flooding.

## Introduction

Un espace marginalisé est un espace déconnecté de son environnement. Il est exclu de toutes formes de développement social et économique. Il est souvent faiblement doté d'équipements d'infrastructures, et d'espaces publics. Les conditions de vie à l'intérieur de cet espace sont de plus en plus défavorables.

Dans le gouvernorat de l'Ariana, comme dans les autres gouvernorats du Grand Tunis, le phénomène de marginalisation spatiale n'a cessé de croître ces dernières années, surtout après les mouvements sociopolitiques de 2011. Plusieurs nouveaux quartiers précaires ont émergé informellement autour des villes, occupant des terrains non urbanisables, souvent exposés aux risques naturels.

Le tissu urbain de la commune de Raoued n'a pas échappé aux effets de ce phénomène. Le quartier de Smayette, situé dans le secteur de El Madina El Fathia, est l'un des quartiers qui s'est développé, en discrétion, sur le piedmont est de jbel Nahli, donnant naissance à un espace socialement distinct, marqué par une dégradation du cadre de vie et une forte marginalité socio-spatiale.

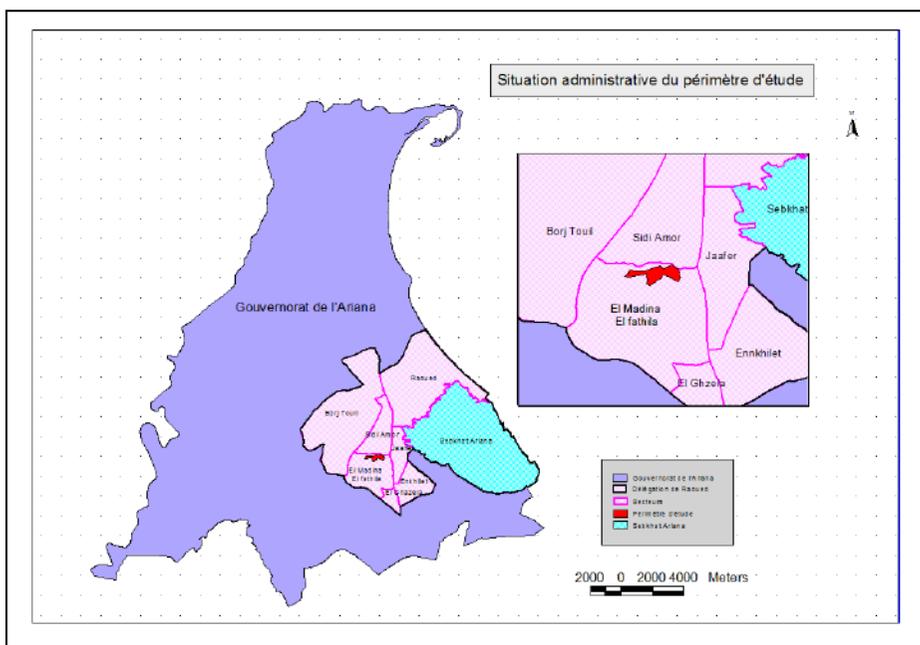
Cet article abordera le phénomène de la marginalité socio-spatiale dans le quartier de Smayette, à travers l'identification, des principaux facteurs contribuant à la marginalité du quartier, et l'exploration des aspects urbains qui témoignent de la marginalité socio-spatiale de la population qui y habite, et ce dans le but de proposer un scénario d'intégration.

Pour ce faire, plusieurs visites sur terrain ont été effectuées et une série d'entretiens aléatoires a été réalisée auprès des habitants du quartier, ce qui nous a permis d'avoir une sur les conditions de vie des habitants du quartier et sur leurs besoins.

## **1. Périmètre d'étude**

Le quartier de Smayette est situé au centre ouest de la délégation de Raoued dans le secteur d'El Madina El Fathila, au croisement de trois secteurs Borj Touil, Jaafer et EL Madina El Fathila. Le quartier s'étend sur environ 26 hectares et héberge à peu près 1700 familles, originaires des régions de l'intérieur, et dont la majorité appartient à la même famille « Ben Smya », d'où vient le nom du quartier de Smayette.

Les habitants du quartier sont généralement modestes et pauvres Ils sont soit au chômage, soit occupant des emplois précaires, tels que les activités artisanales, le commerce informel, le gardiennage et le jardinage, etc.



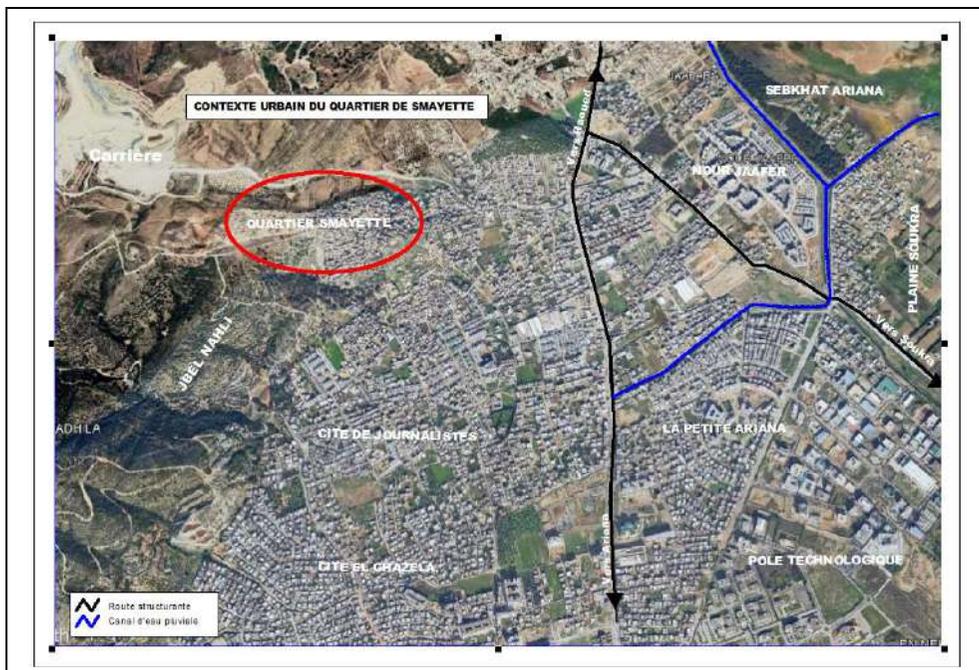
**Carte . 1 : la situation administrative du périmètre d'étude**

## 2. Contexte urbain du quartier

Le quartier de Smayette s'est développé anarchiquement sur un site physiquement accidenté, marqué par l'alternance des collines et des oueds de Nahli. Le site est bloqué au Nord, à l'Ouest et au Sud par sa topographie difficile. Uniquement la partie est assure la liaison du quartier avec les quartiers voisins et permet l'échange avec son environnement urbain immédiat.

Aux alentours un peu lointains, il existe plusieurs opérations résidentielles aménagées, publiques et privées, précisément à la cité Nour Jaafar et la Petite Ariana à l'Est, et à la cité des Journalistes au Sud, etc. Au Nord-Ouest du quartier se situe une carrière en cours d'exploitation, qui extrait les matériaux de construction de base (sable et graviers) .

La liaison du quartier de Smayette avec la commune de Raoued est assurée par la route locale n° 533, communément nommée « la route de Raoued ». C'est l'artère principale du gouvernorat de l'Ariana qui assure l'échange avec le reste de la capitale.



Carte . 2 : Le contexte urbain du périmètre d'étude

## 1. L'évolution spatiale excessive du quartier de Smayette sur un terrain contraignant

### 1.1.Évolution spatiale excessive

Au début des années 80, il n'y avait aucune construction sur l'espace occupé actuellement par le quartier de Smayette. En observant les images satellitaires, on constate que jusqu'à 2004, le nombre des constructions n'a pas dépassé 100 unités. Après cette date, le rythme de l'évolution spatiale s'est accéléré, surtout après les changements politiques de 2011, et la tache urbaine bâtie s'est étalée progressivement vers l'ouest sur environ 26 hectares, en 2021.

Après la révolution de 2011, les habitants des quartiers populaires limitrophes, les nouveaux émigrés des régions de l'intérieur, les spéculateurs du foncier et les opportunistes ont profité de l'absence du rôle de contrôle de l'État et des autorités locales pour acquérir des terrains par tous les moyens

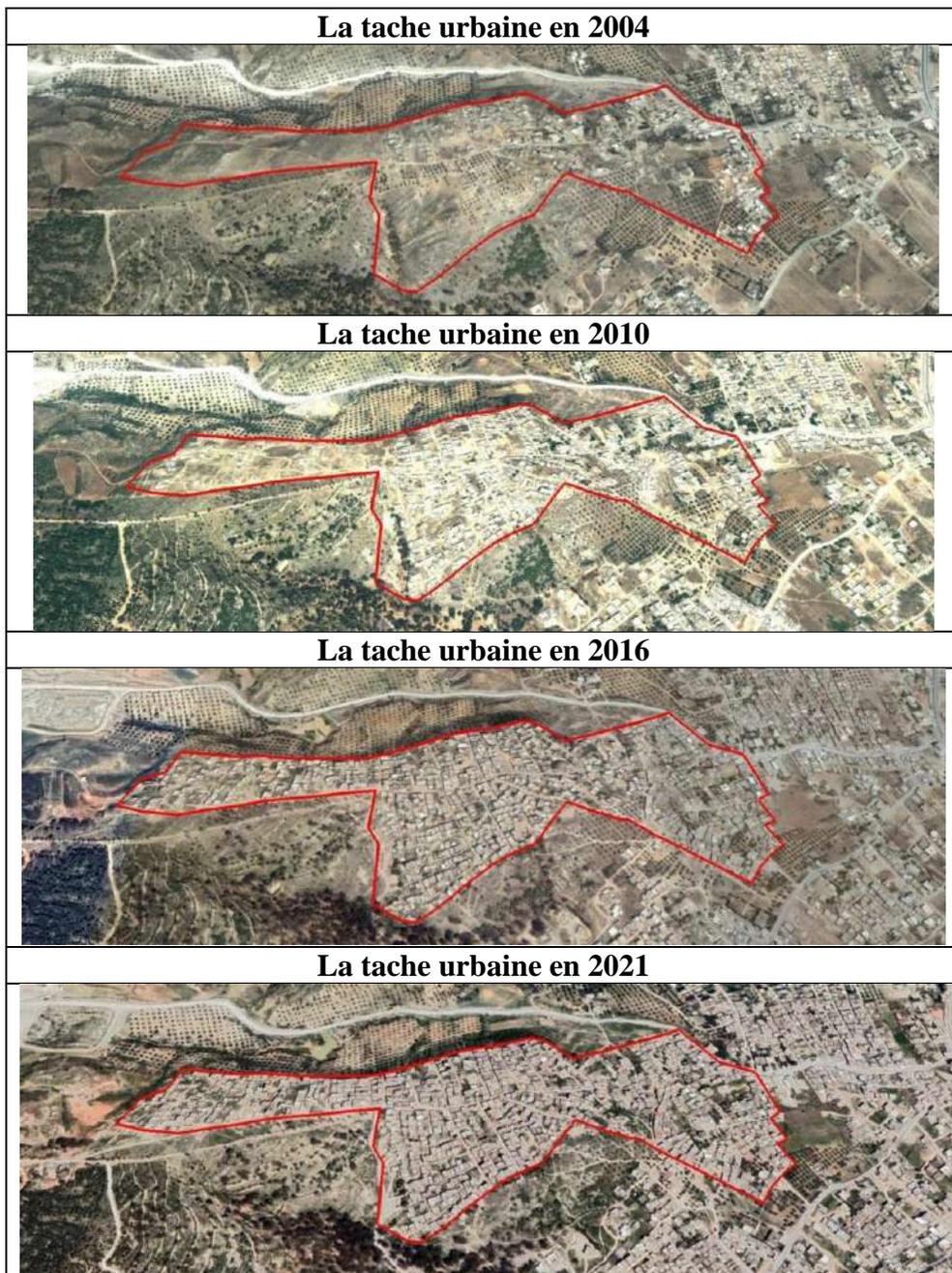
légaux ou illégaux (vente, achat, occupation, cambriolage, etc.), et construire des logements sans recourir à la réglementation en vigueur.

Le quartier de Smayette a été sujet de ce phénomène et il est toujours en cours de développement. En visitant le quartier (visite exploratoire, 2021), on observe, surtout dans la partie ouest, plusieurs chantiers de construction qui sont actuellement en pleine activité, ce que signifie que le processus d'étalement de la tache urbaine est en phase de progression, et il est en train d'empiéter sur les terrains naturels du piedmont de Jbel Nahli.

En 2021 le nombre des logements a atteint environ 1755 unités indépendantes, soit environ 975 logements en rez-de-chaussée, compté à travers l'image satellitaire de 2021 et environ 80% en étage, soit en R+1 et parfois en R+2 (constat de terrain).

Si on considère que chaque logement est occupé par un seul ménage et que la taille moyenne de ménages en Tunisie est de 4.1 personnes par ménage, selon le Recensement Général de l'Habitat et de la population (RGPH) en 2014, on estime que le nombre actuel de la population totale du quartier de Smayette est d'environ 7196 habitants. La concentration de ce nombre important d'habitants sur une surface de 26 hectare témoigne d'une forte densité urbaine, estimée à 277 habitants par hectare. L'indicateur de la densité nous éclaire sur l'intensité de l'occupation humaine dans ce quartier.

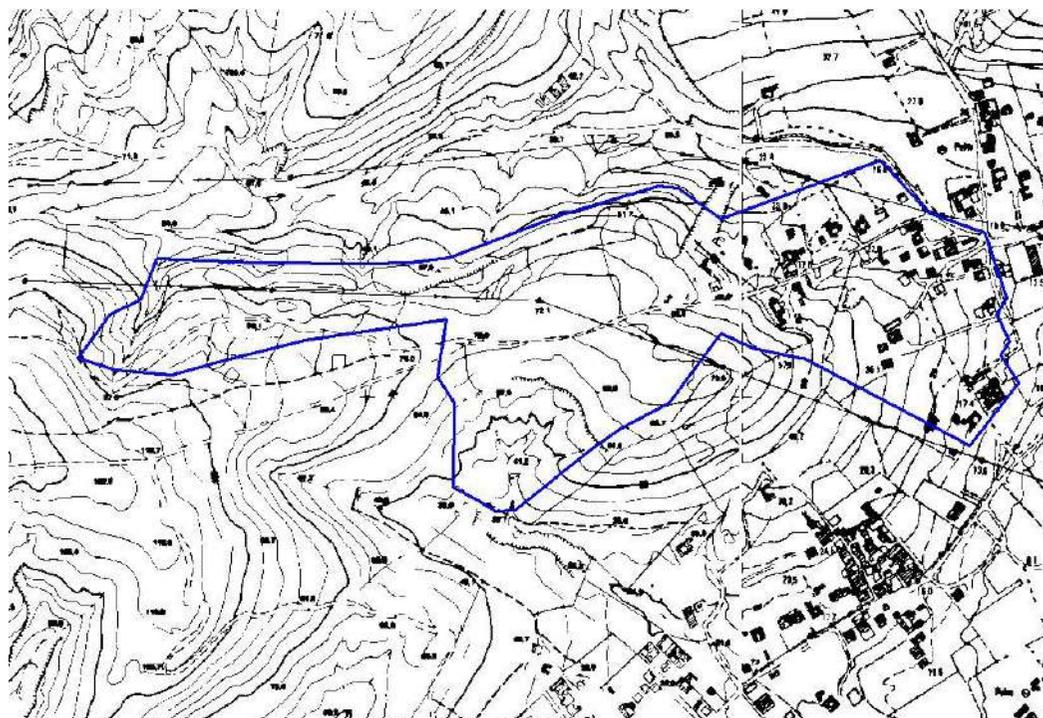
En outre, l'évolution importante de la tache urbaine du quartier de Smayette est expliquée par sa situation à la proximité des services urbains fournis par les opérations résidentielles publiques et privés existantes (Carte .3).



**Carte. 3 : Évolution de la tache urbaine du quartier de Smayette entre 2004 et 2021**

## 1.2. Un terrain physiquement contraignant

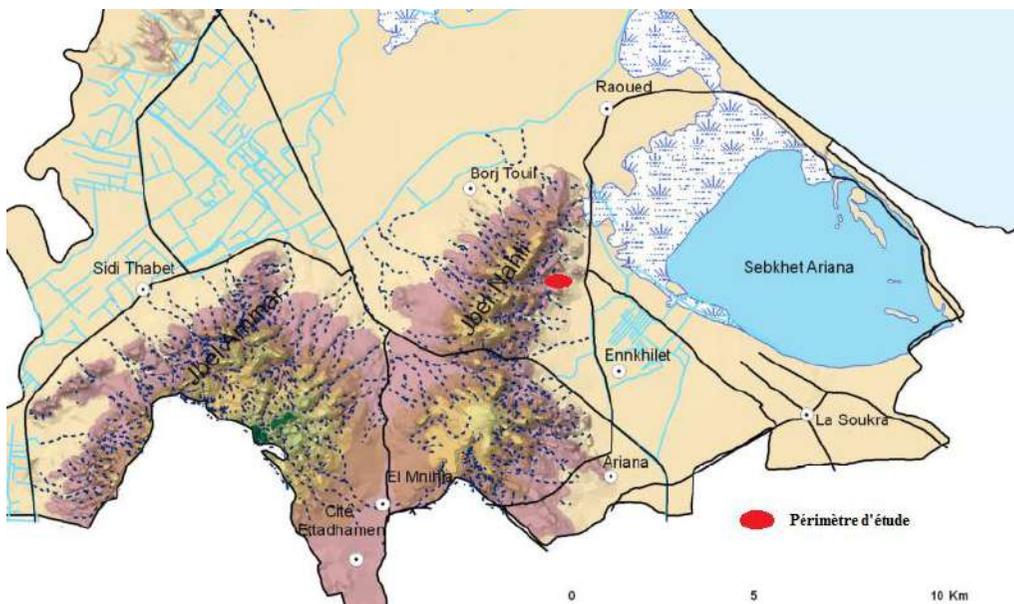
Le quartier de Smayette s'étend sur environ 26 hectares sur le versant est de jbel Nahli. Le site se caractérise par des aspects géographiques contraignants et peu propices à l'urbanisation. Le quartier de Smayette est construit sur une topographie marquée par des altitudes qui varient entre 100 mètres à l'Ouest et 20 mètres à l'Est sur une distance d'environ 1km.



**Carte . 4 : Extrait de la carte topographique de l'Ariana au  
1/25000<sup>ème</sup> - 1988.**

Outre l'altitude, la zone d'étude est caractérisée par la présence des cours d'eau naturels qui drainent le bassin de sebkhât Ariana à partir du sommet de jbel Nahli. Ces cours d'eau jouent le rôle d'un évacuateur des eaux pluviales vers la sebkhâ de l'Ariana et alimentent la nappe phréatique de Soukra qui se caractérise par sa faible profondeur (varie entre 2m à proximité de la sebkhâ et 10 m sur le piedmont de jbel Nahli).

De plus, la zone d'étude est caractérisée par une vicissitude du climat : elle peut avoir une pluviométrie automnale violente et de courte durée qui peut engendrer des écoulements torrentiels vers la plaine de Soukra et la sebkhat. La présence de l'homme dans cet endroit intermédiaire entre jbel Nahli et la basse plaine de sebkha Ariana perturbe l'écoulement naturel des cours d'eau, et augmente la vulnérabilité de la zone et amplifie les risques d'inondation lors des pluies exceptionnelles.



**Carte. 5 : Extrait de la carte de relief et d'hydrographie**

*Source* : Atlas du gouvernorat de l'Ariana

## **2. Marché foncier inaccessible aux familles à faible revenu**

En Tunisie, l'offre foncière réglementaire destinée à l'habitat se trouve incapable de répondre à la demande des classes populaires, à cause des prix très élevés des terrains, surtout dans les villes du Grand Tunis. Les catégories sociales vulnérables, modestes et précaires se sentent exclues du système officiel de la production foncière. Pour satisfaire leurs besoins en habitat, ces catégories ont recours aux secteurs informels d'acquisition des terrains et de construction.

En effet, l'accès au secteur informel d'acquisition d'un terrain coute beaucoup moins cher. Les prix de terrain au quartier Smayette varient entre 120 et 150 dinars le mètre carré, tandis qu'aux quartiers réglementaires limitrophes comme cité El Ghazela, les prix varient entre 500 et 800 dinars le mètres carré et plus de 1000 dinars le mètre carré à la petite Ariana.

Outre la baisse de prix du foncier dans les zones non constructibles, la construction des logements d'une manière réglementaire, sans recours aux procédures légales d'acquisition de permis de bâtir, permet les ménages à faible revenu d'économiser les frais de préparation du dossier de permis de bâtir et de gagner le temps de va-et-vient aux services municipaux.

La majorité des habitants du quartier de Smayette s'installe dans ses logements avant d'achever la construction et même avant d'avoir assuré le raccordement aux réseaux vitaux notamment l'électricité et l'eau potable.

Après l'installation aux logements semi-construits, les familles exercent des pressions sur les autorités locales et les concessionnaires publics notamment la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), et la Société Nationale d'Exploitation et de distribution des Eaux (SONEDE)) pour régulariser la situation de leurs constructions et les raccorder aux réseaux.

La stratégie d'instrumentalisation du contexte du crise adopté par la population a permis à presque la totalité des logements habités dans le quartier de Smayette de bénéficier du raccordement aux réseaux d'électricité et d'eau potable. Tandis que, le raccordement au réseau d'assainissement n'est pas encore assuré par l'Office National d'Assainissement , les habitants trouvent la solution en creusant des fosses septiques.

### **3. Quartier clandestin sur un terrain à vocation naturelle**

En observant le Plan d'Aménagement Urbain (PAU) de la commune de Raoued approuvé en 2010, on constate que la majorité de l'expansion urbaine du quartier de Smayette a été opérée sur une zone à vocation naturelle (NAa et UVd), soit 70% de la surface totale du quartier et seulement 8 hectares situés à l'Est du quartier qui se sont développés sur un terrain à vocation r é s i d e n t i e l l e ( U A a 3 ) .

Selon le règlement d'urbanisme du PAU, Raoued, la zone UAa3 est destinée « à l'habitat individuel du type bande continue et pouvant intégrer des constructions du type individuel isolé, jumelé ou semi collectif isolé et où la densité varie entre 30 et 40 logements à l'hectare »<sup>52</sup>. Ces dispositions prises sur le plan règlementation de l'usage du sol urbain n'ont pas été respectées sur le plan : de typologie des constructions, de densité maximale autorisée. Concernant la zone UVd, « c'est une zone réservée aux forêts et aux zones de reboisement existantes ou projetées dans laquelle toutes les formes d'occupation du sol sans relation directe avec l'aménagement de cette zone en un parc public sont interdites »<sup>53</sup>. Quant à la zone NAa, « est une zone agricole où toute construction est soumise aux dispositions de la loi n° 83-87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n° 96-104 du 25 novembre 1996 et la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique, et des textes d'application de ladite loi, et de l'arrêté des Ministres de l'Agriculture et de l'Équipement et de l'Habitat du 31 octobre 1995, fixant les superficies minimales des exploitations agricoles et celles maximales des constructions pouvant y être édifiées. Et dans laquelle sont interdites toutes les constructions. »<sup>54</sup>.

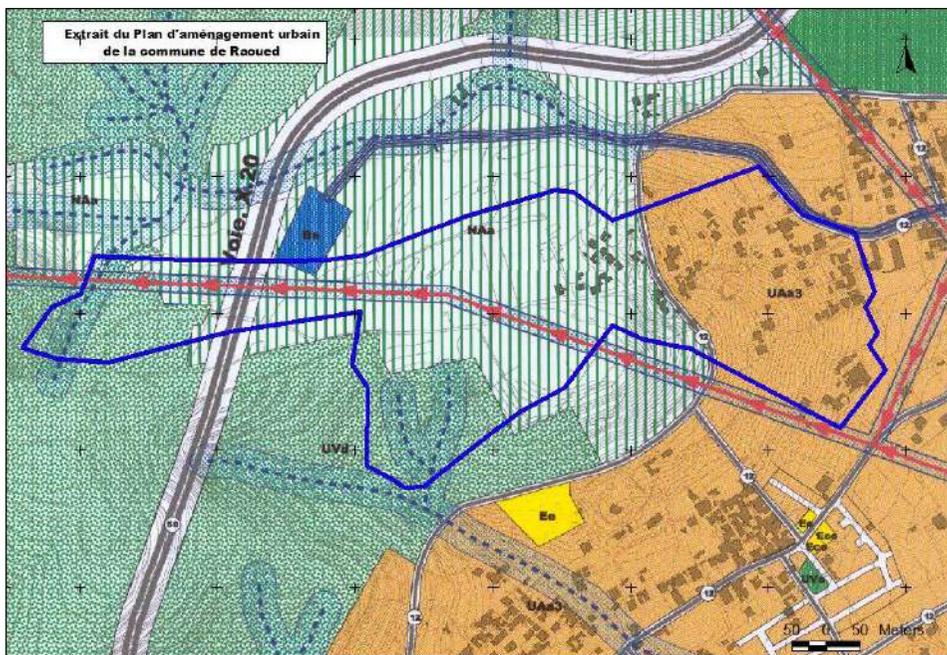
Outre le non-respect des vocations règlementaires des zones édictées par le Plan d'Aménagement Urbain (PAU) approuvé, on constate que l'habitat informel au sein du quartier d'étude a empiété sur une partie de l'emprise projetée de la voie rocade X20, ce qui a provoqué le changement de son tracé.

---

<sup>52</sup> Règlement d'urbanisme du PAU de la commune de Raoued.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Règlement d'urbanisme du PAU de la commune de Raoued.



**Fig. 6 : Extrait du Plan d'Aménagement Urbain de la commune de Raoued**

L'existence du quartier dans des zones où la construction à usage résidentiel est interdite, contribue à affaiblir la légitimité des habitants à revendiquer leurs droits aux services urbains et à avoir un cadre de vie meilleur.

Après une dizaine d'année de mise en œuvre du Plan d'Aménagement Urbain de la commune de Raoued, et avec toutes les aberrations produites, on peut constater que le contexte urbain actuel de la zone d'étude n'est plus conforme aux dispositions règlementaires édictées par ce document.

#### **4. Acteurs et stratégie en œuvre : la quasi-absence de l'État et de la collectivité locale**

La poursuite du processus de prolifération de l'habitat informel sur un terrain à vocation naturelle, physiquement contraignant et vulnérable face aux risques naturels, et ceci pendant une période qui dépasse dix ans, sans aucune intervention des autorités locales ou centrales concernées par le contrôle et la

bonne gestion de l'espace urbain, témoigne de la faiblesse et la quasi-absence des structures de l'État et des collectivités locales dans les territoires périphériques d'une manière générale et plus précisément dans les zones en difficulté. Ceci encourage ses habitants à commettre plus d'abus de non-respect de la loi et des dispositions réglementaires spécifiques relatives à la nature de la zone dans laquelle ils ont choisi de s'installer ; ce qui aggrave davantage la situation urbaine des quartiers informels dans les zones sensibles et rend difficile l'intervention publique pour la réhabilitation et la mise à niveau.

Par ailleurs, le plan d'aménagement urbain est un document juridique opposable aux tiers. Le Code d'Aménagement de Territoire et d'Urbanisme (CATU) détermine « *les règles d'urbanisme relatives au droit d'implantation des constructions, à leur nature et à leur affectation, à condition de respecter les procédures pouvant renforcer l'intégration sociale au sein des agglomérations, une meilleure utilisation des sols, et de respecter également les besoins générés par la situation particulière des handicapés* »<sup>55</sup>.

De ce fait, la construction des bâtiments à usage humain à l'intérieur d'un territoire défini dans le plan d'aménagement urbain comme une zone naturelle à protéger ou à conserver, est une opération juridiquement illégale. Dans ce cas, l'État et/ou la collectivité locale doivent veiller à faire respecter la réglementation en vigueur et sanctionner les contrevenants. Le code des collectivités locales permet au président de la municipalité de « prendre les arrêtés de démolition des constructions non autorisées ou non conformes à l'autorisation délivrée »<sup>56</sup>. Cependant, en raison du dysfonctionnement total des mécanismes de suivi et de contrôle, surtout après la révolution de 2011, et faute de compétences et des moyens humains, techniques et financiers, les collectivités locales n'arrivent pas à maîtriser leurs territoires.

## **1. Quartier sous équipé**

Bien qu'il compte environ 7196 habitants, le quartier de Smayette souffre d'un déficit flagrant en matière d'équipements publics. À l'exception

---

<sup>55</sup> Alinéa 6 de l'article 12 du code d'aménagement de territoire et d'urbanisme, 1994.

<sup>56</sup> Article 259 de la loi organique n°2018-29 du 09 mai 2018 relative au code des collectivités locales.

d'une mosquée, de petits épiciers du quartier et des cafés, le quartier enregistre une absence totale des équipements publics de base.

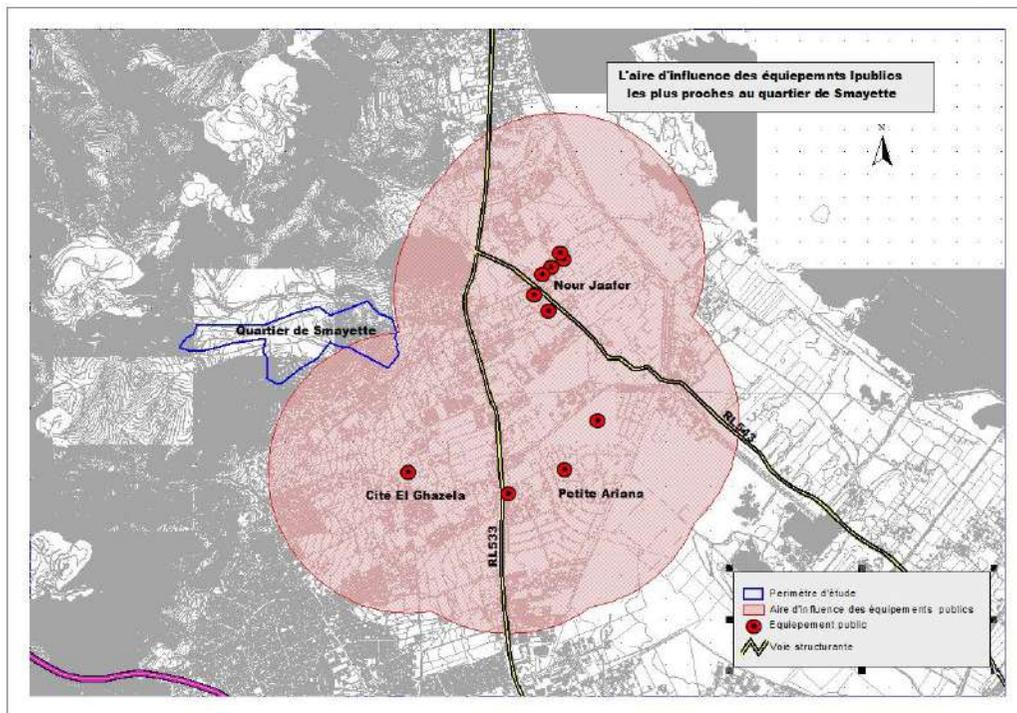
Pour que les habitants du quartier de Smayette puissent jouir de leurs droits à l'éducation, à la santé et à la culture, ils doivent se déplacer entre 1 km et 2 km à pied, parfois dans les rues boueuses, pour rejoindre les équipements de base les plus proches, situés dans les cités résidentielles limitrophes. En effet, l'école primaire, le collège, le centre de santé de base, la maison de jeunes et la maison de culture sont situés à la cité Nour Jaafer et le lycée de l'enseignement secondaire se trouve à la Cité des journalistes (lycée Essahafa).



**Carte . 7 : les équipements publics les plus proches du quartier de Smayette**

Le degré de desserte en équipements publics de base est calculé sur la base d'une analyse cartographique des aires d'influences à vol d'oiseau des équipements publics les plus proches du quartier de Smayette, en appliquant des zones tampon autour des équipements, de rayon de 800 mètres, qui est la distance maximale acceptable à faire à pied quotidiennement par une personne adulte à mobilité normale.

La carte suivante illustre l'ensemble des aires d'influences fusionnées des équipements de base les plus proches du quartier de Smayette (carte ci-dessous).



**Carte . 8 : Aires d’influences des équipements publics les plus proches**

En observant la carte ci-dessus, on constate que le périmètre d’étude se situe en dehors de l’aire d’influence des équipements publics les plus fréquentés par les enfants, les jeunes, les adultes et les vieux du quartier.

Pour mieux saisir le déficit flagrant en équipements dans le quartier de Smayette, un calcul des besoins réels en équipements, a été effectué en appliquant les normes adoptées par la grille des équipements<sup>57</sup>, élaborée par le ministère de l’Équipement et de l’Habitat, en 1997.

Selon l’estimation actuelle du nombre d’habitants qui est estimé à environ 7196 habitants, le quartier de Smayette devrait être desservi par les équipements suivants :

<sup>57</sup> La grille des équipements est un guide de programmation permet de calculer les équipements publics nécessaires dans une unité spatiale selon le nombre d’habitant, 1997.

**Tab.1 : L'état des équipements publics dans le quartier de Smayette.**

Secteur	Équipement existant	Équipement nécessaire à prévoir
<b>Enseignement</b>	Néant	Ecole de base de 10 salles
	Néant	Collège de 12 salles
<b>Santé</b>	Néant	Centre de santé de type 2
	Néant	Centre de santé de type 3
<b>Espace vert et de loisirs</b>	Néant	Aire de jeux pour enfants
	Néant	Terrain de jeux pour préadolescents
	Néant	Terrain de jeux pour adolescents
	Néant	Petit jardin public
	Néant	Jardin public
<b>Administration</b>	Néant	Bureau de poste de 2 guichets
<b>Sport</b>	Néant	Terrain de quartier
<b>Sécurité</b>	Néant	Poste de protection civile
<b>Commerce</b>	Néant	Commerce de première nécessité
<b>Divers</b>	Néant	Cimetière
<b>Total</b>	Néant	14 équipements nécessaires

Cette carence en équipements publics de base et en espaces de loisirs et de détente fait susciter du sentiment d'infériorité surtout chez les tranches d'âge vulnérables, notamment chez les enfants, ce qui peut conduire à l'apparition des comportements délinquants.

Ainsi, du fait de l'absence des aires de jeux et des équipements de détente et de loisirs, les enfants et les jeunes du quartier passent leur temps libre dans les rues ou dans les cafés du quartier avec tous les dangers que cela implique.

## 2. Quartier déficitaire en infrastructure

Le quartier de Smayette souffre d'un déficit flagrant en infrastructure routière. Des ruelles serpentées et étroites (entre 3 et 5 mètres de largeurs) séparent les groupes de constructions. Elles sont toutes en mauvais état, sans revêtement, ni trottoirs. A l'exception de la piste qui contourne les limites sud du quartier sur laquelle une voiture peut circuler, le reste des pistes qui traversent le quartier sont inaccessibles pour les véhicules. Pour prendre un taxi ou un moyen de transport en commun, les habitants de Smayette doivent marcher à pied jusqu'à la rue de la communication ou jusqu'à la route de Raoued (Route locale n°533).

Pendant la saison hivernale, faute de réseau d'évacuation des eaux pluviales, les rues du quartier deviennent impraticables, boueuses et inondées. Les habitants trouvent, par conséquent, des difficultés à se déplacer, ce qui perturbe leurs activités quotidiennes. Ces conditions précaires défavorisent le quartier aux yeux de ses habitants ainsi que pour la population des quartiers voisins et accentuent son exclusion.



**Photo. N°1 et 2 : État défavorables des rues dans le quartier de Smayette**

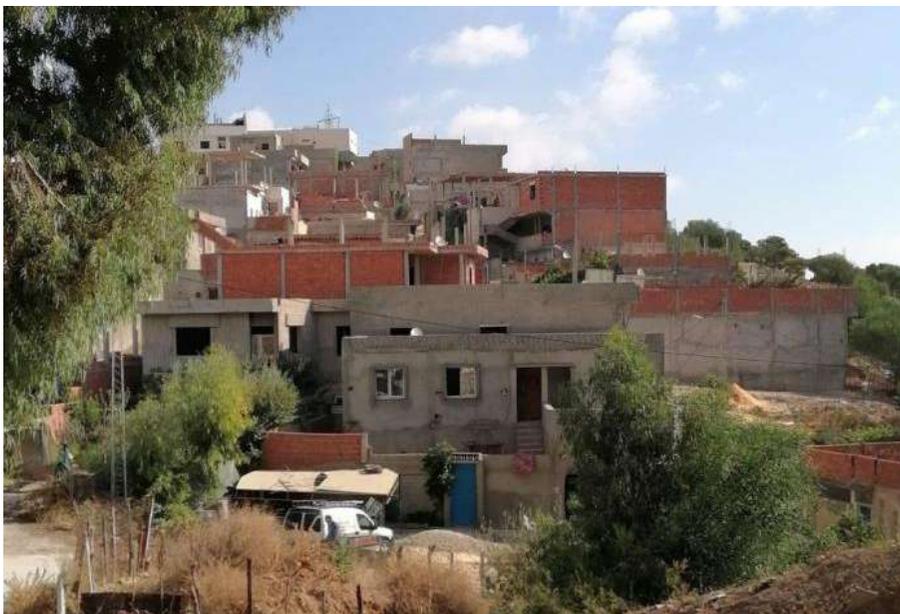
Outre l'absence d'un réseau routier adéquat, et d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, le quartier de Smayette n'est pas encore raccordé au réseau d'assainissement de l'Office National d'Assainissement. Pour évacuer leurs eaux usées, les habitants de Smayette font recours aux méthodes classiques, et ils creusent des fosses septiques pour évacuer les eaux vannes (les eaux des toilettes), tandis que la majorité des eaux ménagères qui proviennent des lavabos, douches, et cuisines sont, généralement, rejetées dans les rues, ce qui explique la présence de l'eau dans les rues même en été. Les trois photos suivantes illustrent ce phénomène dans des rues différentes.



**Photo. N°3, 4 et 5 : eaux usées rejetées dans les rues**

### **3. Typologie de l'habitat : cadre de vie défavorable**

En visitant le quartier de Smayette, on observe la prédominance de la typologie de l'habitat groupé. En effet, les constructions sont très collées, et il est très difficile de les distinguer les unes des autres. La majorité des constructions est inachevée et les murs extérieurs et les façades restent sans peintures. Les couleurs des matériaux de construction (les briques rouges et le ciment gris foncé) dominent le paysage urbain à l'intérieur du quartier.



**Photo. N°6 et 7 : Habitats groupés inachevés et occupé par les familles**

Les entretiens menés avec les habitants du quartier ont montré que la majorité de la population active occupe des emplois précaires. Ils travaillent dans les activités artisanales et exerce des petits métiers comme le commerce informel, le gardiennage et le jardinage, etc.

#### 4. Dégradation de l'environnement naturel

L'impact de l'expansion informelle du quartier de Smayette sur l'environnement naturel est considérable. L'artificialisation excessive des sols par la construction des logements a perturbé le régime d'écoulement naturel des eaux pluviales et a accentué le risque d'inondation. Le projet de protection de la ville de Raoued contre les inondations, initié par le ministère de l'Équipement et de l'Habitat et de l'Infrastructure en 2020, et qui s'inscrit dans le cadre d'un programme cohérent pour la protection des régions du Nord de la capitale contre les inondations, n'a pas inclus le quartier de Smayette. Le projet a concerné seulement les quartiers Sidi Amor, Yamama, Cité Chaker et la route locale n°533. De ce fait, la souffrance des habitants du quartier persistera. La prolifération continue de l'habitat du côté ouest du quartier a atteint les oueds. Actuellement plusieurs bâtiments sont en cours de construction au fond de l'oued. La zone ouest du quartier de Smayette se présente comme un grand chantier.



**Photo. N°8, 9 et 10 : des constructions au fond d'oued**

Aux alentours du quartier, on distingue la propagation des déchets ménagers dans l'espace naturel. Les personnes interviewées ont indiqué que les services municipaux de ramassage des ordures ménagères accèdent au quartier d'une manière irrégulière, et les habitants se trouvent, parfois, obligés de jeter leurs déchets domestiques dans les terrains naturels proches, pour se débarrasser des mauvaises odeurs.



**Photo. n°11: déchets ménagers  
rejetés dans la nature.**

**Photo. n°12: déchets rejetés dans la  
rue.**

**Photo. N° 11 et 12 : Déchets des ménagers rejetés dans la rue et dans la  
nature**

De plus, la proximité du quartier de la carrière d'extraction des matériaux de construction, située à l'Ouest, expose les habitants à la pollution atmosphérique produite par le dégagement des poussières.



**Photo. N°13 : La carrière d'extraction des matériaux de construction**

**Photo. N°14 : La route empruntée par les engins sortant de la carrière**

**Photo. N° 13 et 14 : La carrière d'extraction et la route empruntée par les engins de la carrière**

En se basant sur la synthèse des principaux constats issus des analyses précédentes, une série d'axes majeurs sera dégagée. Pour chaque enjeu, une, ou plusieurs solutions d'amélioration, sera proposée.

L'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier et l'atténuation de la vulnérabilité de la zone sont tributaires de l'engagement sérieux de tous les acteurs et la conjugaison de l'ensemble des actions suggérées dans le scénario d'intégration, présenté ci-dessous, dans une logique de synergie et de complémentarité.

## Scénario d'intégration : constats, enjeux et solutions d'amélioration

Axes :	Principaux Constats :	Enjeux majeurs :	Propositions pour l'amélioration de la situation :	Acteurs
<b>1- Etalement urbain excessif au détriment des zones naturelles</b>	– Evolution rapide et excessive de la tache urbaine	<b>❖ Stopper l'étalement urbain au détriment de zones naturelles</b>	– Sensibiliser la population sur la gravité de l'étalement urbain et l'artificialisation des sols vulnérables face au risque d'inondation. – Implanter une ceinture verte autour du quartier.	– Collectivité locale – La société civile – Services déconcentrés de l'environnement
<b>2- Non-respect de la réglementation en vigueur :</b>	– Non-respect du règlement d'urbanisme et empiètement sur les zones naturelles	<b>❖ Œuvrer pour une meilleure compréhension du règlement d'urbanisme et son adoption par les habitants.</b>	– Impliquer davantage les habitants dans la prise de décision et le choix des actions. – Instaurer une culture citoyenne en urbanisme.	– Collectivité locale – Services déconcentrés d'urbanisme – Agence d'urbanisme du Grand Tunis – La société civile
	– Faiblesse des moyens de contrôle et de	<b>❖ Renforcer le contrôle</b>	– Renforcer les compétences et les moyens humains,	– Structures centrales de l'Etat

	la gestion urbaine	❖ <b>Rétablir le respect de la loi</b>	techniques et financiers des municipalités. – Appliquer strictement la loi et sanctionner les contrevenants.	– Collectivité locale – Police municipale
<b>3- Cadre de vie défavorable à l’occupation humaine</b>	– Absence totale des équipements publics de base	❖ <b>Améliorer la desserte du quartier en équipement publics</b>	– Prévoir l’implantation des équipements publics nécessaires dans un rayon inférieur à 800 mètres, prendre en considération la complémentarité entre les quartiers.	– Structures centrales de l’Etat concernées par les équipements à prévoir
	– Absence totale des espaces de détente et de loisirs.	❖ <b>Doter le quartier des espaces de détente et de loisirs.</b> ❖ <b>Améliorer l’esthétique du paysage urbain.</b>	– Prévoir la création des petits espaces verts l’intérieur du quartier. – Prévoir la création d’un parc urbain dans la zone naturelle.	– Collectivité locale – Services déconcentrés concernés : Environnement, sport, jeunesse et enfance, etc.
	– Déficit flagrant en infrastructure routière adéquate	❖ <b>Améliorer l’état de la voirie.</b>	– Prévoir le revêtement des rues. – Aménagement des trottoirs	– Collectivité locale – Services déconcentrés de l’équipement
	– Absence de réseau d’assainissement	❖ <b>Raccorder le quartier au réseau</b>	– Raccorder le quartier au réseau	– Collectivité locale

	nt et réseau d'évacuation des eaux pluviales	<b>d'assainissement.</b> ❖ <b>Améliorer l'évacuation des eaux pluviales</b>	d'assainissement de l'ONAS. – Aménager un réseau d'eau pluviale	– Services déconcentrés de l'agriculture – ONAS
	– Cadre bâti défavorable	❖ <b>Améliorer le cadre bâti</b>	– Inscrire le quartier dans un des programmes de réhabilitation urbaine programmés par l'ARRU. – Chercher le financement pour la réhabilitation des logements précaires et l'achèvement de la construction et de la peinture.	– Collectivité locale – Services déconcentrés de l'équipement – ARRU – La société civile
	– Offre foncière réglementaire n'est pas adéquat à la classe sociale modeste et pauvre.	❖ <b>Atténuer la prolifération de l'habitat informel</b>	– Diversifier les offres d'habitat afin de satisfaire les besoins de la classe moyenne et pauvre.	– Collectivité locale – Services déconcentrés de l'équipement – Les opérateurs immobiliers publics et privés.
<b>4- Accessibilité</b>	– Entrée unique du quartier.	❖ <b>Améliorer l'accessibilité du quartier</b>	– Aménager la deuxième entrée du quartier.	– Collectivité locale

	– Transport en commun absent	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Améliore de la desserte en transport en commun.</b></li> <li>❖ <b>Promouvoir l'utilisation des modes doux de déplacements</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapprocher au moins une station de bus au quartier.</li> <li>– Aménager les pistes cyclables.</li> <li>– Encourager l'utilisation de vélos.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Collectivité locale</li> <li>– Services déconcentrés de transport</li> <li>– Les opérateurs de transport terrestre</li> <li>– La société civile.</li> </ul>
<b>5- Dégradation de l'environnement urbain</b>	– Augmentation de la vulnérabilité de la zone aux risques d'inondations	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Atténuer la vulnérabilité aux risques d'inondation en prenant en considération le changement climatique.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dégager les cours d'eau et enlever les obstacles.</li> <li>– Démolir les constructions qui entravent l'écoulement naturel des eaux pluviales.</li> <li>– Réaménager et nettoyer le bassin d'écroulement existant.</li> <li>– Délimiter et préserver les servitudes des cours d'eau</li> <li>– Arrêter la machine de construction au fond et sur les rives des oueds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Collectivité locale</li> <li>– Services déconcentrés de l'environnement</li> <li>– Services déconcentrés de l'agriculture</li> <li>– Police municipale</li> </ul>
	– Rejet des déchets ménagers dans	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Atténuer la dégradation</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ramassage régulier des ordures ménagères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Collectivité locale</li> </ul>

les rues ou dans la nature.	<b>de l'environnement</b> ❖ <b>Atténuer les risques sanitaires</b>	– Instaurer la culture et les pratiques du tri des déchets à domicile.	– Services déconcentrés de l'environnement – La société civile
– Ecoulement des eaux usées ménagères à ciel ouvert, dans les rues.	❖ <b>Raccorder le quartier au réseau d'assainissement.</b>	– Raccorder le quartier au réseau d'assainissement de l'ONAS.	– Collectivité locale – ONAS
– Pollution atmosphérique, dégagement des poussières de la carrière.	❖ <b>Atténuer la pollution atmosphérique</b>	– Revêtement et arrosage régulier des itinéraires empruntés par les engins sortant de la carrière	– Collectivité locale – Services déconcentrés de l'environnement

## Conclusion

Il ressort de cet article que l'État et la collectivité locale de Raoued ont joué un rôle passif pendant le développement informel du quartier de Smayette sur un terrain caractérisé par une forte vulnérabilité. Malgré les carences qu'il présente en matière d'équipements publics, d'infrastructures, de services urbains, etc. et malgré les risques naturels qui existent, le quartier de Smayette, n'a pas, jusqu'ici, suscité l'intérêt ni des responsables centraux, ni des responsables locaux. Une prise de conscience réelle et collective devrait être prise par tous les acteurs intervenants dans cet espace marginalisé, y compris les habitants du quartier et la société civile active, afin d'atténuer l'amplification du phénomène de la marginalisation socio-spatiale de la population du quartier.

## **Bibliographie**

-Banque Mondiale, *Étude adaptation au changement climatique et aux désastres naturels des villes côtières d'Afrique du Nord*, 2010.

-Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), *Atlas du gouvernorat de l'Ariana*, , mars 2011.

-Houchon G., *La théorie de la marginalité urbaine dans le tiers monde : étude différentielle du squatting et de l'économie informelle dans leurs aspects criminologiques*, 1982.

-Jendoubi C. , *la production des quartiers informels dans le Grand Tunis : réalités et limites*, 2017.

-Kahloun H., *Pour une nouvelle stratégie de l'habitat informel, diagnostics et recommandations*, octobre 2014.

-Prost B., "Marge et dynamique territoriale", In *Géocarrefour* ,vol79/2, 2004 p. 175-182 , [En ligne ] , URL : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.695> , 2004.